

« La restauration du bassin de la Savoureuse »
Conseil général du Territoire de Belfort

Président : Christian Proust

Primé : Maxime Koerberlé, Directeur Général des Services

Idée

Dans un ensemble naturel et urbain dense où des crues fréquentes, de grande amplitude, montrent que les rivières se dégradent progressivement, le Conseil général a essayé de définir un programme d'intervention global, reproductible et cohérent vis à vis des PPRI et des POS.

Objectif

Protéger contre les effets des crues les zones habitées et les sites commerciaux et industriels de la vallée de la Savoureuse (60 km de cours d'eau qui traversent des zones densément urbanisées, mais aussi dotées d'un patrimoine naturel et paysager riche et protégé).

Démarche

Les études menées par le Conseil général ont fait apparaître que la recherche de solutions uniquement « hydrauliques » était insuffisante et que la réflexion devait se faire en terme d'aménagement du territoire avec une modification des règles de constructibilité en zone inondable et la mise en œuvre d'un effort pérenne d'entretien et de vigilance sur les rivières. Les dispositifs techniques envisagés ont fait l'objet d'une large concertation et d'une présentation transparente au public.

Un service en régie a été créé (15 emplois - jeunes) pour réaliser une partie des travaux et continuer l'entretien des cours d'eau.

Contenu

- Restauration du lit de la rivière pour favoriser l'expansion des crues les plus fréquentes dans les zones inondables naturelles non urbanisées,
- Création de 9 bassins de stockage des excès d'eau pour les crues plus importantes,
- Création de protections locales en zone urbaine (contexte étroit et densément occupé),
- Accompagnement par des mesures de renaturation des cours d'eau de tout le bassin versant.

Moyens

Budget total : 10 millions € HT, dont 30% pris en charge par le Conseil général

Participations : FEDER, Etat, Région, Agence de l'eau.

Bilan

Le projet a été déclaré d'utilité publique et d'intérêt général.

Il est à noter qu'il a rencontré une très large adhésion du public (faible taux d'expropriation lors de l'acquisition de 550 propriétés).

Commentaire du jury

Aménagement intégré d'un cours d'eau visant tant à la préservation des activités socio-économiques que des équilibre naturels.